



**RAPPORT N° 31/2011
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Subvention pour les années 2012 à 2014
à Montreux-Vevey Tourisme (MVT)**

**Subvention pour les années 2012 à 2014
à Montreux-Vevey-Tourisme (MVT)**

Rapport au Conseil Communal

Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs,

Depuis la création de MVT, en 2001, les communes de la Riviera ont convenu d'allouer leur contribution annuelle par période de trois ans. Pour la période 2012-2014, il convient donc d'étudier le renouvellement de cette participation. Les Municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux ont décidé de proposer à leur Conseil communal de le faire, comme en 2009, au travers d'un préavis spécifique commun ; les autres communes l'ont fait au travers de leur préavis sur le budget 2012.

Les commissions des trois communes susmentionnées se sont réunies le 17 novembre 2011 à la salle du Conseil Communal, à la Maison Hugonin, à La Tour de Peilz.

Nous remercions la Commune de La Tour de Peilz pour son accueil, ainsi que M. Etienne Rivier, Municipal pour ses utiles compléments d'information.

La commission du Conseil communal de Vevey était la même que celle désignée pour le l'examen du préavis sur la taxe de séjour dont il a été débattu en début de soirée. Celle-ci était donc composée de Mmes Doris Jaggi-Héritier et Aurélie Napi, ainsi que de MM. Jean-François Fave, président-rapporteur, Grégory Ambresin, Vittorio Marinelli, Musa Pali, Antonio Poeira Martins, Jean-Marc Roduit et Peter Schuseil.

Les membres de la commission ont choisi de délibérer le soir même.

1- Introduction : Messieurs François Margot, président de MVT, Christoph Sturny, nouveau directeur de MVT depuis le 1^{er} novembre 2011 et M. Laurent Wehrli, syndic de Montreux présentent les activités et le bilan des trois dernières années de MVT.

La situation financière de MVT au 31 décembre 2010 peut être considérée comme stable. Les objectifs fixés pour la période 2009-2011 ont été atteints.

En 2009, les communes de la Riviera ont augmenté leurs subventions pour les années 2009-2010-2011

Les partenaires économiques privés du secteur touristique ont également adapté leurs soutiens.

A ce titre, ce sont Fr. 350'000.- supplémentaires qui ont été mis à la disposition de MVT au cours de la période triennale 2009-2011.

Le périmètre couvert par la promotion de MVT représente 77 hôtels et C&C¹, 429 cafés-restaurants, plusieurs cliniques et instituts, écoles et pensionnats privés qui, par son intermédiaire, bénéficient d'une plate-forme touristique promotionnelle et d'information. Il en va de même pour les propriétaires de logements de vacances, les commerces et entreprises de services.

¹ Couette et Café, pour ne pas dire « B&B » en anglais (Bed and Breakfast).

La répartition du financement de MVT se présente comme suit :

Financement privé :	64%	CHF 4'150'000.-
	<i>Produits marketing</i>	<i>CHF 2'750'000.-</i>
	<i>Taxe de séjour</i>	<i>CHF 1'100'000.-</i>
	<i>Cotisations des membres et dons</i>	<i>CHF 300'000.-</i>
Financement public :	36%	CHF 2'400'000.-
	<i>Subventions communales</i>	<i>CHF 2'400'000.-</i>
	Total	CHF 6'550'000.-

COMPTES 2010 DE MVT	
	MONTANTS (EN CHF)
RECETTES	
Subventions	2'385'220.-
Contributions	123'792.-
Cotisations, dons	115'337.-
Taxe de séjour	1'033'514.-
Autres produits	118'624.-
CHARGES	
Amortissements	-88'732.-
Provisions	-5'000.-
Administration & finances	-790'105.-
Marketing partenaires	-956'549.-
Marketing clients	-1'633'006.-
Convention bureau	-98'990.-
Investissements	
Mobilier et machines	0.-
Informatique / web	-171'672.-
Véhicules	-70'660.-
<i>Excédent charges / produits</i>	<i>24'105.-</i>
Résultat net	-218'227.-

En 2010, la répartition des coûts était la suivante :

- marketing : 82% ;
- administration : 13% ;
- investissements : 5%.

L'analyse des comptes de MVT tant par les organes décisionnels (Groupe de travail "Finances", Comité de direction, Assemblée générale) que par la fiduciaire responsable de leurs contrôles démontre la bonne stabilité de MVT, tout en relevant sa faiblesse financière en regard du lancement de nouveaux projets et produits.

Il y a lieu de relever que, parmi les provisions figurant à la date du 31 décembre 2010 au bilan de MVT, le « Fonds de régulation Marketing partenaires/clients » a été affecté, au cours de l'exercice 2011, à la couverture, en collaboration avec divers partenaires, des frais engagés pour une campagne de communication sur le marché suisse (budget de Fr. 300'000.-, dont ⅓ à la charge de MVT).

Objectifs 2012-2014

Le Franc suisse évolue actuellement de manière trop forte pour que le tourisme soit compétitif en termes de prix. Le pouvoir d'achat en Suisse des touristes en provenance des zones Euro, de la Livre sterling et du Dollar américain a diminué de manière significative ces deux dernières années.

Malgré les investissements et le travail fourni par la branche, le rapport prix/prestations s'est détérioré. En termes de dépenses, le comportement des touristes étrangers fidèles à la Suisse devrait également se modifier et les chiffres d'affaires avoir tendance à baisser plus fortement que les nuitées.

Parallèlement, il convient d'offrir une qualité et un service excellents, car le rapport prix/prestations reste un facteur déterminant de la compétitivité touristique Suisse. Il s'agit également de profiter de chaque occasion pour gagner de nouveaux clients. Dans cette perspective, le marketing demeure donc un élément crucial pour la bonne santé du tourisme.

6.2. Objectifs particuliers

Sur la base de ses analyses menées avec les partenaires, le Comité de direction de MVT a défini les objectifs particuliers suivants pour la période 2012-2014 :

- exploitation accrue de la marque « Montreux Riviera » ;
- Usage accru des nouvelles technologies de l'information et des moyens informatiques actuels (internet et multimédia, applications d'ordiphones, etc.) ;
- présence accrue de la destination sur les réseaux sociaux (Facebook[®], Twitter[®], YouTube[®], etc.) et engagement d'un « médiateur de réseaux sociaux » ;
- développement du tourisme doux avec le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut et grâce à la démarche de requalification des alpages conduites par les communes concernées de notre région ;
- mise en œuvre du « bureau des congrès », bureau coordonné du tourisme d'affaire (congrès, séminaires, voyages de remerciement et de motivation, etc.) ;
- promotions en direction de nouveaux marchés (notamment : Brésil, Russie, Chine, Inde),
- constitution d'une bibliothèque d'images et de films de qualité afin de présenter les atouts thématiques que recèle la région,;
- assumer un processus de management et de qualité inhérent à une société de services tel que MVT ;
- réalisation d'études de marché en partenariat avec l'Office du tourisme du Canton de Vaud (OTV).

Moyens à attribuer à MVT pour la période 2012-2014

Pour atteindre ces divers objectifs et garantir une saine gestion, MVT sollicite une augmentation de la contribution des communes pour la prochaine période triennale 2012-2014. Cet objet a été présenté à la Conférence des Syndics, qui en a pris acte dans sa séance du 7 septembre 2011 et a décidé de soutenir cette demande auprès des Municipalités, respectivement des Conseils communaux des dix communes de la Riviera.

Conformément aux objectifs mentionnés, l'augmentation principale des charges se porterait dans les efforts de marketing (+ Fr. 221'700.- par rapport au budget 2011, soit +8%).

Sans l'apport supplémentaire escompté des dix communes de la Riviera, de la Commune de Villeneuve et des sept communes du Lavaux, le déficit prévisible annuel moyen est donc de Fr. 375'640.-.

Le solde des charges de MVT pour cette prochaine période de trois ans (2012-2014), qui n'est pas couvert par cette augmentation de subventions, s'élève à env. CHF 84'000.- par an. Ce montant fait également l'objet de négociations ouvertes entre MVT et les partenaires du secteur privé. Celles-ci laissent entrevoir la possibilité, si toutes les demandes de MVT sont acceptées, de budgets équilibrés pour la période 2012-2014.

Augmentation de la subvention

L'augmentation de la subvention proposée aux dix communes de la Riviera s'élève donc à Fr. 200'000.- par année.

Clé de répartition du financement public

La clé de répartition de la part publique, qui couvre un tiers du financement de MVT, est considérée par les instances de MVT, les partenaires touristiques et les représentants des communes comme toujours valable.

Le principe du calcul est le suivant pour Vevey, par exemple :

Part publique	Méthode de calcul	Résultat
Forfait réparti entre les communes, soit CHF 224'946.- au total pour 74'982 habitants	CHF 3.-/habitant, soit, pour 18'224 habitants :	CHF 54'672.-
⅓ du budget restant, soit CHF 1'518'790.50, liés à la population, aux lits et aux nuitées	Avec 18'224 habitants (24.3%), 696 lits (18.9%) et 93'964 nuitées (17.2%), Vevey obtient une moyenne de 20.2% du district	CHF 306'087.19
¼ du budget restant, soit CHF 506'263.50, liés aux entreprises du secteur tertiaire et aux cafés/restaurants	Avec 877 entreprises du tertiaire (35.5%) et 108 cafés/restaurants (36%), Vevey obtient une moyenne de 35.7% du district	CHF 180'968.20
Part publique : CHF 2'250'000.-	Part de Vevey : 24.1%	CHF 541'727.40

Sur cette base, la nouvelle contribution annuelle 2012-2014 serait la suivante :

Commune	Montant 2012-2014	Ratio %	Montant 2009-2011	+ %
Blonay	93'515.40	4.2	80'104.10	16.7
Chardonne	73'696.95	3.3	76'258.85	-3.4
Corseaux	34'677.05	1.5	33'259.20	4.3
Corsier	43'570.00	1.9	43'232.20	0.8
Jongny	40'580.10	1.8	36'279.40	11.9
Montreux	1'121'713.15	49.9	983'105.35	14.1
St-Légier	72'731.15	3.2	72'733.00	0.0
La Tour-de-Peilz	199'922.65	8.9	183'259.80	9.1
Vevey	541'727.40	24.1	515'708.40	5.0
Veytaux	27'865.60	1.2	26'059.70	6.9
Total	2'250'000.-	100	2'050'000.-	9.8

2- Discussion et questions en plénum :

Voici l'essentiel des questions posées en plénum par les commissaires des trois communes.

M. L. Kaufmann s'exprime sur l'importance du vote : chaque commune est souveraine pour prendre sa décision d'accepter ou non cette demande d'augmentation de la subvention à MVT, cependant, une acceptation unanime aurait valeur de reconnaissance de l'importance régionale de cet organisme.

Question : Il semble ressortir de l'exposé que le secteur privé tend à de moins en moins investir dans le soutien à MVT. Ceci n'est-il pas un engrenage vers un appel au soutien financier supplémentaire des collectivités publiques ?

Réponse : Une fois les subsides collectifs chiffrés, il conviendra d'aller négocier, et parfois fermement avec les partenaires privés également.

Question : Les montants en jeu sont élevés et passent de 1.7 millions en 2007 à 2.2 millions prévus en 2012. Les ressources consacrées aux technologies numériques vont-elles toujours coûter plus ?

Réponse : La mise à jour des sites Internet doit se faire en continu et la présence sur les réseaux sociaux est très gourmande en temps. Par exemple, un petit clip vidéo de 3 minutes coûte environ CHF 50'000.-.

Question : En 2010, CHF 300'000.-, pris sur un fonds de réserves ont été utilisés pour de la promotion en Suisse, ces réserves vont-elles être reconstituées ?

Réponse : Selon les résultats des exercices à venir, elles seront si possible reconstituées.

Question : Que fait un animateur de réseaux sociaux ?

Réponse : Ce travail consiste à rechercher et mettre en ligne des liens directs sur les événements à promouvoir au travers des réseaux Internet.

3- Débat et vote de la commission du Conseil de Vevey :

Suite à cette présentation et après les questions échangées en plénum, la commission n'a pas d'autre question et délibère.

Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité des neuf commissaires présents.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 31/2011, du 27 octobre 2011 relatif à la subvention pour les années 2012 à 2014 à Montreux-Vevey Tourisme (MVT),

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'arrêter à CHF 541'727.40 la subvention annuelle à Montreux-Vevey Tourisme (MVT) ;
2. d'inscrire ce montant au budget communal pour les années 2012 à 2014 sous le compte n° 130.3658 – Subvention Montreux-Vevey Tourisme (MVT).

Pour la commission, le rapporteur, Jean-François Fave

